



\* *Pro-* SERMON QUATRIÈME. \*

noncé à

Charen-

ton le

vendredi

saint

vi. Avril

1659.

1702

*Je* GALATES III. 13.

*Christ nous a rachetez de la malediction  
de la Loy, ayant esté fait malediction pour  
nous, car il est écrit, Mandit est quiconque  
pend au bois.*



HERS FRÈRES ;

La mort de nôtre Seigneur Iesus, dont tous les Chrétiens celebrent aujourd'huy la memoire, considerée au dehors, & en ce qu'elle a d'exposé aux sens des hommes, est un spectacle d'horreur ; où l'on void une personne tres-sainte & tres-innocente souffrir le supplice des plus scelerats malfaiteurs, qui se trouvent dans les societez humaines. Mais si vous regardez avecque les yeux de la foy ce qui se passoit au dedans sous ces tristes & funestes apparences, vous y decouvrirez un mystere divin & ravissant ; digne des loüanges de tous les hommes & de tous les Anges. Car cette person-  
ne

ne que vous y voyez, infirme, nue, attachée a un bois cruel & ignominieux, est au fonds l'Agneau de Dieu, & l'Vnique Mediateur des hommes; & cette mort vilaine & infame est en effet l'expiation des pechez de monde, la fatisfaction de la justice souveraine, la paix du ciel & de la terre, & le salut éternel de tous les saints. La premiere de ces veüs donne de la terreur, de l'indignation, & de la douleur; Car où est l'homme pour peu qu'il ayt d'humanité, qui puisse voir sans ces ressentimens une parfaite innocence traitée si cruellement? La seconde apporte de l'étonnement, de l'admiration, & de la joye. L'une emeut nôtre compassion & nos larmes; l'autre remplit nos cœurs d'admiration & de consolation. La premiere est indifferemment exposée aux yeux de tous les hommes, soit religieux soit profanes; Mais pour la seconde il n'y a que les ames fideles, qui y soyent receuës. Pilate & Caïphe virent Iesus en la croix; Lucien & Celsus savoyét & croyoient la passion de Iesus, & luy en faisoient reproche. Mais il n'y a que Pierre & Iean, & Paul, & les autres fides, qui en ayent connu & entendu

tendu le mystere. La premiere de ces veüs est inutile, si l'on demeure-là; elle est mesme souvent dangereuse, & porte les hommes a l'incréduité par ces apparences d'infirmité, qu'elle apperçoit en Iesus. Il n'y a que la seconde, qui soit salutaire, qui mette la paix dans nos consciences & la sanctification dans nos cœurs. Porphyre, l'un des plus envenimez ennemis du Christianisme, ne laissoit pas de reconnoistre Iesus pour un homme Saint, Innocent & religieux. En ayant ce sentiment, il est clair qu'il n'eust peu le voir, & qu'il ne pouvoit le considerer en son esprit, condamné & executé au supplice de la croix, sans en concevoir de l'indignation & de la compassion. Mais tout ce mouvement de son cœur ne luy servoit de rien: parce qu'avecque tout cela il ne le reconnoissoit pas pour le Fils unique de Dieu, ni sa mort pour la redemption du monde. Ces veritez sont si évidentes, qu'il n'y a point de stupidité, qui ne les puisse comprendre, ny d'impudence, qui les puisse nier. Et néantmoins la plus-part des Chrestiens, qui celebrent aujourd'huy la mort du Seigneur Iesus, s'arrestent

stent a la premiere de ces deux veüs; Ils n'en touchent presque tous autre chose que cela; Ils representent au vif toutes les indignitez, que Iesus souffrit dans la salle de Caïphe, dans le pretoire de Pilate, & sur le mont de Calvaire; Ils exagerent les injures, & les outrages, que luy firent les Juifs & les Payens; la cruauté des bourreaux, qui battirent son corps divin a coups de verges, qui ceignirent sa teste d'une couronne d'épines, qui percerent ses pieds & ses mains sacrez, & les clouèrent au bois, qui ouvrirent son côté avecque le fer de leur lance impie & ne laissent que le moins qu'ils peuvent de ces circonstances sans les toucher, & les faire voir comme a l'œil, pour émouvoir & attendrir les cœurs de leurs auditeurs, & pensent s'estre bien acquittez de l'office de ce jour, quand ils leur ont tiré des larmes des yeux. Du mystere de cette mort, de sa forme, de ses causes, de ses fins, & de ses divins effets, c'est a dire de ce qui y est le plus considerable, ou ils n'en disent rien du tout, ou ils en parlent fort peu. Du moins est-il bien certain, que le dernier, & le plus haut point où aboutissent

tissent aujourd'huy parmy nos adversaires les grands efforts de la devotion Romaine, est d'adorer, & de baiser tous fort religieusement & avec de longues ceremonies une piece de bois, ou de metal figurée en forme de croix. Sans l'ordre & sans l'autorité de Dieu, par un usage purement humain ils rendent a une chose morte & insensible, un hommage semblable a celui, que nous devons au souverain Seigneur & Redempteur de l'Eglise. Car l'Ecriture divine nous commande expressement d'adorer, & de baiser le Fils Vnique du Pere Eternel; *Que les Anges de Dieu l'adorent;* *Ps. 97.7.* *Hebr. 16.* & ailleurs, *Baisez le Fils; de peur qu'il ne se courrouce.* Mais nous ne lisons dans aucun endroit des oracles de Dieu, qu'il soit ou commandé, ou permis aux fidelles *d'adorer* ou *de baiser* les figures de la croix, où nôtre Redempteur a souffert la mort pour nous. Laissons donc là ces devotions estrangeres, auxquelles ceux de Rome preparent ceux de leur communion, & employons cette heure a mediter le mystere, le fond, & la vraye forme de la croix du Seigneur Iesus, pour inciter & animer nos cœurs, non a  
une

une vaine veneration d'aucune chose materielle & corruptible, mais bien à une amour ardente & à une adoration sainte & religieuse de ce grand Redempteur, qui a daigné souffrir pour nôtre salut une mort aussi terrible, qu'a été celle de sa croix. S. Paul nous fournira le sujet de cette meditation dans les paroles que nous vous avons leuës, où pour prouver, que c'est par la foy, que nous sommes justifiés, & delivrez de la malediction, dont la Loy nous menace irremissiblement sans nous donner le moyen d'en sortir, il prononce cette sentence, que *Christ nous a rachetez de la malediction de la Loy, ayant été fait malediction pour nous.* Vous voyez, qu'il nous y enseigne deux choses, premierement nôtre redemption, en ces mots; *Christ nous a rachetez de la malediction de la Loy,* & puis en deuxiesme lieu, le moyen employé par le Seigneur pour nôtre redemption; *Il nous a rachetez ayant été fait malediction pour nous.* Ce sont les deux points, que nous traiterons s'il plaist au Seigneur, dans cette action; tous deux dignes comme vous voyez d'une singuliere attention, tant pour l'excellence &

l'utilité du sujet, que pour la riche & admirable maniere dont le S. Apôtre l'a exprimé.

Ce grand salut, que le Fils de Dieu nous a acquis, & a raison duquel il est nommé nôtre Sauveur, ou le Sauveur du monde, & de l'Eglise, comprend plusieurs excellens & divins benefices, dont il est composé, comme d'autant de parties; la remission de nos crimes & l'exemption des peines qu'ils meritoient, la delivrance de la servitude du peché, & de la chair & du monde, le don de l'Esprit de sainteté & de consolation, le repos & la félicité de nos âmes dans la sanctuaire, en attendant le dernier jour, & enfin la resurrection glorieuse de nos corps, & la vie bien-heureuse & éternelle dans les cieus nouveaux où Dieu & ses Anges habitent. Mais de ces parties de nôtre salut le pardon de nos pechez est la premiere, & la plus nécessaire, & le fondement de toutes les autres. Sans elle nous n'eussions peu ni toucher, ni posséder pas une des autres graces; ni la justice ni la raison ne souffrent pas, que des creatures fouillées de peché ayent communion avec Dieu, ou  
reçoivent

reçoivent aucun de ces biens divins, dont il ne gratifie ; que les justes & les innocens. Et comme ce benefice de nôtre Sauveur est le premier & le plus nécessaire ; aussi est-il le plus difficile. Car la bonté de Dieu se porte d'elle mesme à orner de ses presens les sujets qu'elle voit purs, & nets de peché ; Mais il n'est pas aisé d'arracher des mains de sa justice vengeresse une creature criminelle, ni de l'exempter des peines, dont son peché la rend digne. Quand donc le Sauveur nous a eü une fois lavés & purifiés des taches de nos crimes, il nous a facilement impetré du Pere Eternel toutes les autres parties de nôtre salut ; la liberté, l'adoption, l'Esprit paix & de joye, la gloire & l'immortalité. Mais la grand' difficulté a été d'obtenir de luy le pardon de nos pechez pour la forte & invincible résistance, qu'y apportoit la justice, ne pouvant nullement consentir, que le peché demeure impuni. Ca donc été ici proprement le travail & la tâche du Sauveur du monde ; C'est ce qui l'a obligé a faire, & a souffrir tout ce que nous treuvs d'étrange & de terrible dans l'histoire

de son Evangile; & de tout ce qui a causé le scandale des Juifs & la mocquerie des Grecs. C'est proprement pour gagner ce point là, que le Fils de Dieu s'est fait Fils de l'homme, & qu'il est descendu du ciel en la terre, & que dépouillant pour un temps la glorieuse Majesté de Dieu, sa vraie & legitime forme, il a pris la forme de serviteur, la forme d'une chair pecheresse. Et c'est encore proprement pour cela même, qu'il s'est volontairement soumis à cette cruelle & maudite mort, qu'il souffrit en la croix au grand étonnement des Anges & des Saints. Vous voyez bien Fideles, que c'est précisément cette partie de nôtre salut, que l'Apôtre entend en ce lieu, quand il dit que *le Christ nous a rachetés de la malediction de la Loy*. Car pardonner un peché, n'est autre chose, que ne le punir point, & traiter celuy, qui en est coupable, comme s'il étoit innocent. D'où s'ensuit que delivrer, ou racheter un pecheur, c'est luy procurer l'impunité de son crime, & l'exempter de la peine qu'il meritoit, & qu'il eust inévitablement encouruë, sans le benefice de celuy, qui le sauve, ou delivre.

D'autre

D'autre part il est evident, que cette *malediction de la Loy*, dont parle l'Apôtre, c'est a dire la malediction, que la Loy denonce a ceux qui violent ses ordres, est la vraye & juste peine du pechè. Car la peine, d'une faute est le mal, auquel la Loy condamne ceux, qui la commettent, qu'elle exige d'eux, & qu'elle leur fait souffrir pour punition de leur crime. Or la Loy condamne a la malediction de Dieu tous ceux, qui violent ses commandemens. L'arrest, où elle fulmine cette épouvantable condánation contre les pecheurs, s'y lit en termes expres, & S. Paul l'avoit rapporté trois versets seulement au dessus de nôtre texte; *Maudit est* (dit le Seigneur) *quiconque n'est* Gal. 3. 10  
*permanent en toutes les choses qui sont écrites au livre de la Loy pour les faire*. Ainsi Dent. 27  
28.  
il paroist, que quand l'Apôtre dit icy, que *Christ nous a rachetez de la malediction de la Loy*, il signifie, qu'il nous a delivrez de la peine du pechè; qu'il nous en a exemptez, & nous en a procuré le pardon, qui est justement ce qu'il entend ailleurs, quand il dit en autres paroles, mais en mesme sens, que *Christ a fait* Hebr. 2  
17.  
*l'expiation de nos pechez*, & qu'il est la

Rom. 3.  
24.I. Jean 1.  
9. & 2.1.  
& 4. 10.Jean 1.  
29.

propitiatoire ordonné de Dieu de tout temps par la foy en son sang; & S. Jean pareillement quand il écrit dans la premiere epître, que Iesus nous nettoye de toute iniquité, & qu'il est la propitiation pour nos pechez, & qu'il a été envoyé pour estre propitiation pour nos pechez. Et c'est encore ce que signifioit Jean Baptiste, quand il disoit en le montrant, que c'est l'Agneau de Dieu, qui ôte le peché du monde. Mais S. Paul par les paroles de ce texte nous a déclaré deux choses; premierement, en quoy consiste proprement cette expiation, ou remission de nos pechez, a nous procurée par le Christ, assavoir en ce qu'il nous exempte de la peine meritée par nos pechez, & deuë a nos crimes, & puis en deuxiesme lieu il nous apprend, aussi quelle est cette peine, a laquelle le peché nous avoit assujettis, & dont Iesus nous a delivrez; assavoir que c'est la malediction de la Loy. D'où il paroist premierement combien est grand ce benefice du Seigneur Iesus, puis que cette malediction, d'où il nous a delivrez, est le souverain malheur de la creature raisonnable. Car puis que tout nôtre bié vient de la faveur & de l'amour de Dieu, quel bien

bien peut jamais avoir ou esperer une  
 creature pressée de sa malediction ?  
 Qu'elle retraite, & quel asyle pourroit-  
 elle trouver au monde contre la main  
 de ce Tout-puissant & eternal Seigneur  
 du monde ? Et encore que le mot de *ma-  
 lediction* exprime assez le mal-heur uni-  
 versel & eternal, où tombent necessai-  
 rement les pecheurs, il n'est pourtant  
 pas hors de propos de remarquer, que  
 l'Ecriture appelle souvent ailleurs cette  
*malediction*, la colere ou la fureur de Dieu,  
 c'est a dire sa justice vängeresse, y affu-  
 jetissant tous les pecheurs. Ainsi le *pe-  
 cheur* étant accablé de la malediction de  
 Dieu & poursuivy par sa colere, demeu-  
 re necessairement & privé de tout bien,  
 & tourmenté de tout mal ; c'est a dire  
 parfaitement & eternellement malheu-  
 reux. C'est là, Chretien, le mal, dont  
 Iesus vous a delivré, en vous rachetant  
 de la malediction de la Loy. Jugez com-  
 bien est grande & divine la grace, qu'il  
 vous a faite, puis qu'il vous a sauvez  
 d'un si horrible malheur. Mais d'icy  
 mesme paroist aussi en deuxiesme lieu,  
 combien ce benefice du Seigneur est  
 necessaire a tous les hommes. S'il nous

(100) S E R M O N . I V .)

delivroit de la pauvreté, ou de la maladie; ceux qui sont riches ou qui sont sains, se pourroyent passer de la grace. Mais cette malediction de la Loy, d'où il nous a rachetez est un mal general, & commun a tous les hommes; comme S. Paul l'enseignoit un peu auparavant, disant nettement, que *tous ceux qui sont des œuvres de la Loy, sont sous la malediction*; & ailleurs, où il prononce en termes expres, que les fidelles mesme étoient *de leur nature enfans d'ire*, c'est a dire sujets a la colere & malediction de Dieu aussi bien, que les *autres hommes*, d'où s'ensuit, qu'il n'y a, & qu'il n'y eut jamais d'homme sur la terre depuis le peché de nos premiers parens, qui n'eust necessairement besoin du salut de Jesus Christ pour estre heureux, puis que sans luy & hors de luy tout homme demeure inevitablement accablé sous la malediction de la Loy, & sous la colere de Dieu. Mais la parole dont se sert S. Paul pour exprimer l'action de Christ, est digne d'une singuliere consideration. Car il ne dit pas simplement qu'il nous a *savez*, ou *delivrez* de la malediction de la Loy; il dit expressement, qu'il nous en

Gal. 3. 10.

Eph. 2. 3.

à rachetez, signifiant clairement par là, que Iesus pour nous tirer de cette peine a payé le prix de nôtre liberté. Il arrive souvent, qu'un homme est delivré de la captivité par la seule puissance de son Libérateur, qui contraint par la force le tyran qui l'y retenoit, de le laisser aller libre; comme quand Dieu tira anciennement les Israélites de la servitude d'Egypte par sa main forte, & par son bras étendu, quelquefois un créancier remettant franchement & volontairement à son debiteur la somme, qu'il luy devoit, le fait sortir de la prison, où il étoit detenu par faute de paiement. Il n'intervient aucun prix ni en l'une ni en l'autre de ces deux delivrances. La seule puissance du Libérateur fait la première, & sa seule bonté fait la seconde; Si bien qu'à parler proprement l'on ne peut dire, qu'il ayt *acheté* ou *racheté* de leur misere ceux qu'il delivre ainsi; & si le mot de racheter est quelquefois employé en des sujets semblables, il l'y faut toujours entendre improprement & metaphoriquement, à cause que l'effet de ces delivrances est semblable à celui du *rachat*; bien que la maniere de l'action

l'action soit tout a fait differente. De la delivrance que le Christ de Dieu nous a procurée, il n'en est pas de mesme. Il n'y a pas simplement employé, sa sagesse, ou sa puissance, ou sa bonté, bien que j'advoué que toutes ces vertus divines y ont agy & paru dans leur plus haut éclat ; Il a de plus payé de bonne foy le prix de nôtre liberté, ou nôtre rançon pour nous delivrer. Et la raison de cela est evidente. Car quant a ceux, qui sont injustement detenus captifs, il n'est pas besoin d'aucune satisfaction pour les delivrer ; parce qu'en effet ils n'en doivent aucune. Ce seroit plûtoist a celuy qui les retient, a leur en faire. Il faut seulement avoir assez de force & de puissance pour reprimer leur violence, & pour arrester la tyrannie de leur injustice. Et quant a un debiteur, bien que la justice l'oblige a satisfaire pour sa debte, néantmoins l'argent, qu'il doit, appartenant tellement a son créancier, qu'il en peut disposer a sa pure volonté sans choquer ni les hommes, ni les loyx ; il est evident que pour le liberer, c'est assez que son créancier luy remette sa debte ; sans qu'aucune satisfaction y soit  
neces-

nécessaire. Mais de la malediction de la Loy, a laquelle le pecheur est assujety, il n'en est pas de mesme. Ce n'est ni la violence, ni la fraude de la tyrannie, qui nous detient dans ce miserable état; c'est la raison, & la disposition legitime de la justice divine, qui nous y a condamnez & soumis. Et le juge n'a pas le droit de disposer des peines des criminels, comme fait un créancier de l'argent, que luy doivent ses debiteurs. Si la Loy est juste, si le criminel est vrayement coupable; Il ne peut en bonne justice estre quitte de la peine, s'il ne la souffre, ou si son crime n'est legitimement expié. Ce n'étoit donc pas assez pour nous delivrer de la malediction de la Loy, que nous avons justement encouruë, que nôtre Libérateur usast de sa puissance, pour empescher l'effort des ministres & executeurs de la Loy contre nous, n'y qu'il eust assez de clemence pour desirer ardemment nôtre impunité; Etant souverainement & infiniment juste comme il est, & par consequent incapable de violer les droits de la justice contre nos pechez, il a fallu, qu'il fist une legitime & suffisante expiation

ou satisfaction de nos pechez; & que l'offrant au suprefme juge du monde, il obtint de luy nôtre impunitè a ce prix là; Cela ne se pouvoit faire autrement selon les sacrées, & inviolables loyx de la justice divine, éternelle & inflexible; ses droits étant si raisonnables qu'elle n'en doit, ni n'en peut jamais estre fraudée. Et nôtre Redempteur en a ainsi usè en effet: Il n'a usè ni de violence, ni de force, ni de ruse. Il a agi justement & legitiment, satisfaisant la justice de Dieu par le prix qu'il luy a presenté, d'une valeur egale a la peine, dont il nous vouloit delivrer. Et c'est ce que signifie l'Écriture (en tant de lieux), où parlant de cette grande & divine delivrance a nous procurée par le Christ, elle dit premierement que nous avons été achetez; comme quand S. Iean dit, que les Saints ont été achetez d'entre les hommes pour estre premices a Dieu & a l'A-

*Apoc.*  
14. 3

2. *Pierr. gneau*, & S. Pierre quand il nomme Iesus Christ, le maistre, ou le Seigneur, qui nous achetez. Quelquefois elle y fait mesme mention du prix payè pour nôtre delivrance; Vous avez été achetez par prix (dit

*1. Cor. 6.*  
20. & 7.

*2. I.*  
23.

S. Paul) Ailleurs elle nomme exprefement

sement ce prix, comme quand les bien-  
 heureux confessent, que *Christ les a rachetez a Dieu par son sang*, c'est a dire par  
 la mort de la croix, où son sang fut ré-  
 pandu. C'est ce que le Seigneur signifie  
 luy-mesme clairement, quand il dit,  
 qu'il est *venu pour mettre son ame ou sa*  
*vie en rançon pour ou en la place de plusieurs,*  
 & S. Paul pareillement que Iesus Christ  
*s'est donné soy-mesme en rançon pour tous;*  
 & dans un autre lieu encore, que *notre*  
*grand Dieu & Sauveur Iesus Christ s'est*  
*donné soy-mesme, afin qu'il nous rachetast de*  
*toute iniquité.* S. Pierre nous a divinement  
 éclaircy cette sainte verité, disant que  
*nous avons été rachetez non par des choses*  
*corruptibles, comme par argent ou par or, mais*  
*par le precieux sang de Christ comme de*  
*l'Agneau sans macule & sans tache.* De cet-  
 te claire & constante doctrine de l'E-  
 criture vous voyez, que la delivrance,  
 que le Seigneur nous a procurée par sa  
 mort, est un vray rachapt, où pour nous  
 sauver de la malediction, a laquelle la  
 Loy nous condamnoit pour nos pechez,  
 il a donné un prix d'une valeur inesti-  
 mable & infinie; a sçavoir son sang &  
 sa vie propre, qu'il a livrée, mourant  
 pour

Apoc. 5.

Matth.

20.28.

Marc 10.

45.

2. Timon

2. 6.

Tit. 2. 14

I. Pierr.

I. 18.

pour nous en la croix. C'est en vain, que les ennemis de sa satisfaction combattent une verité si bien établie, prétendant qu'en une vraye redemption le prix se paye a celuy de la puissance duquel nous sommes delivrez, au lieu qu'icy l'on ne peut dire que la mort de Christ ayt été payée ni a la malediction de la Loy, d'où nous avons été rachetez, ni a Dieu, qui est luy-mesme l'auteur de nôtre redemption. Mais ces gens ne considerent pas, qu'il y a une grande difference entre les choses pecuniaires, & les criminelles. Dans les premières, le prix de la delivrance, qui est une somme d'argent, ou quelque autre chose de pareille nature, se paye a la personne interessée; si bien que content de cette satisfaction, il lâche celuy, qu'il retenoit. Dans les crimes, il n'en est pas de mesme. La peine par laquelle ils sont expiez, n'est pas une chose, qui se possede; ou qui se puisse donner; Néanmoins on ne laisse pas de dire presque en toutes langues, qu'un homme paye *la peine de son crime*, quand il est puny pour l'avoir commis. A qui est-ce je vous prie, qu'il fait ce paiement? Certainement a  
parler

parler proprement, il ne le fait a aucun. Personne ne le reçoit de sa main. Mais parce que la justice oblige le criminel a souffrir la peine legitime de son crime, tout de mesme que le debiteur a rendre la somme, qui luy a été pretée, de la vient qu'a raison de cette ressemblance, l'on dit du premier, qu'il paye la peine de sa faute, quand il est puni, aussi bien que du second, qu'il paye sa debte, quand il s'acquitte. Il en est de mesme dans la redemption d'un pecheur, que la mort d'autruy delivre de la peine, qu'il meritoit. La raison de cette mort par laquelle il est racheté, est mesme, que celle de la sienne, s'il eust été puni. Ni l'une ni l'autre ne se paye a proprement parler a aucune personne; parce que nul n'en jouit; nul ne la reçoit pour la posseder. Cela est clair dans les sacrifices anciens, où la mort de la victime étoit le prix du pardon, & de la grace, que l'on faisoit au pecheur, & néantmoins elle n'étoit donnée a aucun. Il est vray, que l'on peut dire en quelque sorte, que c'est a la justice & a la Loy que revient & la peine & l'expiation du peché, parce que c'est elle qui l'exige & qui oblige ou a  
subir

subir l'une, ou a procurer l'autre; & que l'on peut encore étendre cela au surintendant de la justice & des Loyx; c'est a dire au Prince, qui gouverne l'état où elles sont establies. En ce sens-là l'on peut dire, que la mort de Iesus pour nous racheter de la malediction, que nous avons encouruë, a été payée a la justice souveraine, qui ordonne, que toute offense de Dieu soit punie de mort; & pareillement encore, qu'elle a été payée a Dieu le Pere tant que souverain Prince du monde, qui garde & maintient les tres-justes, & tres-raisonnables loyx, qu'il a luy-mesme establies. Et l'amour qui la portè a nous procurer luy-mesme cette admirable redemption, n'empesche pas qu'en qualité de Roy souverain du monde, il ne reçoive le prix, qui luy en a été offert en la croix de son Fils; Au contraire il l'a d'autant plus volontiers accepté, que c'étoit l'execution de sa pensée, un fruit de sa sagesse & une obeïssance renduë a sa volonté. Mais venons maintenant a la deuxieme partie de nôtre texte, où l'Apôtre achevant ce qu'il n'avoit qu'ébauché, & expliquant plus clairement

ce

ce qu'il avoit touché de nôtre redemption, nous en représente pleinement la maniere, quand apres avoir dit, que Christ nous a rachetez de la malediction de la Loy. Il ajoute incontinent, *Ayant été fait malediction pour nous.* C'est l'exposition de ce qu'il a dit, que Christ nous a rachetez. Car en tout achapt il se fait un échange de ce que l'on donne avec ce que l'on acquiert; comme de l'argent, que l'on débourse avec la marchandise achetée; de la rançon avec la liberté du captif, que l'on delivre. C'est ce que l'Apôtre dit avoir été fait en nôtre redemption; que Christ pour acquérir nôtre impunité a souffert la peine a laquelle nous étions condamnés. Il a donné sa vie pour la nôtre; & a pris sur soy la malediction, qui nous étoit dueë, & ainsi nous en a acquittez, expiâ nos pechez, & nos personnes par cet admirable échange. l'avouë que cette parole est terrible, que *Christ* (c'est a dire l'amour, le bon plaisir, & la benediction du Pere, ayt été fait malediction. Mais ce qui est ajouté, *qu'il l'a été fait pour nous* addoucit la rudesse de ce mot, nous montrant, que toute l'horreur a

Qq laquel-

laquelle il s'est soumis, étoit nôtre, & non sienne, qu'elle nous appartenoit, & non a luy; & qu'il l'a soufferte non pour l'avoir meritée, mais pour nous avoir tant ayez, qu'il a voulu porter ce faix de tourment & d'ignominie, qui nous eust accablez eternellement, afin de nous en delivrer. Exaggez tant qu'il vous plaira, l'horreur & l'indignité de cette malediction; Par là vous glorifiez bien la bonté du Seigneur, qui a voulu pour nous se soumettre a une si terrible peine, & la force de sa puissance, qui a pû la soutenir & en sortir victorieux; Mais vous ne deshonnez nullement sa personne, si ce n'est que vous estimiez, que ce soit du deshonneur a un Prince d'aymer infiniment ses sujets, ou a un Saint de sauver des coupables; au lieu que c'est évidemment le plus haut point de leur gloire. Je soutiens donc qu'extenuer ce que Jesus a souffert pour nous en la croix, est diminuer son honneur & trahit nôtre consolation; Et sous un faux pretexte de l'epargner, le depouiller de la gloire de nous avoir sauvez. Mais je suis pourtant d'accord, qu'il faut tellement confesser toute l'horreur de sa

sa

fa croix, qu'il ne faut y rien mêler, qui  
 soit indigne ou de la Sainteté, ou de l'a-  
 mour de son Pere. Dans ce grand & ad-  
 mirable sujet, il y a deux extremités à  
 éviter, l'une, qui exteñdit de l'autre qui  
 aggrave trop la honte de la croix de  
 Iesus Christ. Prenans la droite route  
 entre ces deux écueils, & suivant fidef-  
 lement l'Escriture, confessons hardi-  
 ment tout ce qu'elle nous apprend de  
 ce mystere. N'ayons point honte de la  
 croix, mais gardons nous bien de donner  
 aucune atteinte à la Sainteté du Cru-  
 cifié. Glorifions le Crucifié, mais sans  
 rien ôter à sa croix de son poids & de  
 son prix legitime. Les Adversaires de la  
 satisfaction du Soigneur se sont jettez  
 dans la premiere de ces deux extremi-  
 tez, ne reconnaissant en sa croix, qu'un  
 meurtre violent & la verité, mais hu-  
 maine; s'il faut ainsi dire & commune,  
 sans qu'il y ait rien eu de plus, que ce  
 qui arrive dans les supplices des marty-  
 res. Mais où est ce que ces gens ont ja-  
 mais leu d'avoué martyr, qu'il ayt esté <sup>2. Cor. 5.</sup>  
*fait malédiction pour nous? ou que Dieu*  
*l'ait fait peché pour nous,* comme l'Apôtre  
 parle ailleurs, ou ce qu'il ayoit pré-

Qd à dit

Esaye 53.  
6.10.

dit de Christ, que Dieu ayt fait venir sur luy l'iniquité de nous tous? & qu'il l'ait voulu froisser & le mettre en languueur. La forme seule de ces expressions tout a fait étranges & singulieres, montre indubitablement, que la souffrance de Iesus a été toute particuliere, & incomparablement plus grieve, que celle de tous les martyrs. Mais l'histoire mesme de sa passion, nous le découvre encore beaucoup plus clairement; où nous voyons des l'entrée que l'heure de ce grand combat apptochant Iesus commence aussi tost à être contristé, & fort angoisé, jusques a en fier des grumeaux de sang découans en terre; accident dont il ne se treuve nul autre exemple en toute la memoire des hommes. Et dans cette agonie, il dit luy-mesme, que son ame étoit saisie de tristesse jusques a la mort; & il en fut si vivement atteint, qu'il demanda par trois fois au Pere, que s'il étoit possible, cette epouvantable coupe passast arriere de luy. N'est ce pas outrager ce divin Sauveur au dernier point, de s'imaginer qu'une mort, où il n'y eust rien eu de plus grief, qu'en celle de ses martyrs, luy eust causé des mouvemens

Math.  
26.38.39.  
Luc 22.  
44.

si ter-

si terribles ? une tristesse & une angoisse si extraordinaire ? Plusieurs de ses Martyrs ont souffert des supplices très-cruels, & bien plus violens & plus douloureux, que celui de la croix, sans effroy, sans abbatement, avec un cœur & un visage intrepide. Et Jesus incomparablement plus fort, plus ferme, & plus constant, que tous les martyrs, se trouble & se pafine, & suë jusqu'au sang à l'approche seule de sa croix; & quand il y fut attaché, il y lache encore cette terrible complainte, *Mon Dieu mon Dieu* *Matth.*  
26. 46.  
*pourquoy m'as tu abandonné ?* Paroles, que l'on n'a jamais veü sortir de la bouche d'aucun des Martyrs, au plus fort de leurs tourmens. Il faut donc advouër de necessité, que cette peine, a laquelle Jesus se preparoit, & qu'il souffrit en la croix; étoit pleine de tant de douleurs, & de tourmens, que le poids en étoit infini & insupportable a une simple créature; sous lequel eussent succombé indubitablement, non seulement les hommes les plus saints & les plus vaillans, qui ayent jamais été sur la terre, mais les Anges mesmes des cieux. Et quelle pouvoit estre cette force de douleur si

Qq 3 étrange,

étrange, & si immense, sinon la peine  
 qui meritoient les pechez des hommes,  
 pour qu'il souffroit? Cette colère de  
 Dieu, & malediction de la Loy, qui étoit  
 deuë a nos pechez? & qu'il receut sur sa  
 tête tres-sainte & tres-innocente pour  
 se retourner de dessus les nôtres compa-  
 bles & criminelles? Confessons donc  
 cette vérité, qui quoy que disent les he-  
 retiques, ne peut estre niée sans demen-  
 tir les Escritures de Dieu, & sans ôter a  
 Iesus Christ la gloire d'avoir sauvé le  
 monde, & a nous l'esperance du salut, &  
 la paix de la conscience. Gardons nous  
 aussi de la temerité de ceux, qui l'ébran-  
 lent évidemment, osant soutenir qu'une  
 seule goutte du sang de Iesus suffisoit  
 pour expier les pechez de tout le mon-  
 de. L'effusion d'une goutte de sang ne  
 peut passer pour une legitime peine de  
 nos pechez, qui meritent l'enfer. Iesus  
 n'a rien fait ni d'inutile ni de superflu,  
 & si notre salut eust pû s'acquerir a si  
 bon-marché, le Pere eust sans doute ac-  
 cordé a son Fils ce qu'il luy demanda  
 par trois fois d'estre exempté de boire  
 cette coupe épouvantable de la souf-  
 france de la croix. C'est changer la pas-  
 sion

tion du Sauveur du monde , le plus saint & le plus terrible mystere , qui fut jamais , en une tragedie vaine & froide, de supposer qu'elle n'ayt pas été necessaire pour nôtre salut. Voyla Mes Freres , ce que nous disons des souffrances du Seigneur, & jusques où nous les étendons, pour établir la doctrine de l'Evangile , & pour justifier nommément ce que dit icy S. Paul, que Christ a été fait malediction pour nous. Mais à Dieu ne plaise , que nous allions dans les horribles excès dont la calomnie nous accuse, afin de nous rendre odieux , nous imputant faussement & impudemment de croire, que le Fils de Dieu a été damné, qu'il s'est desesperé , qu'il a même été tourmenté dans les Enfers avec les ames des reprovez & avecque les demons. O Dieu Eternel! comment est-il possible , qu'il y ayt des hommes assez malins ou assez perdus pour charger de ces horribles blasphemés une religion aussi zelée , qu'est la nôtre, a la gloire du Seigneur Iesus: J'avouë que nous parlons fortement de la croix du Seigneur Iesus; mais quoy que l'on puisse dire de nos expressions sur ce sujet, elles ne sont pas

plus rudes que celles de l'Apôtre ; tant  
*Gal. 3. 13.* en ce lieu , où il dit , que *Christ a été fait*  
*malediction pour nous* , que dans un autre ,  
 où passant encore plus avant , il dit que  
*Dieu l'a fait estre peché pour nous* , afin que  
*2. Cor. 5.* nous soyons justice de Dieu en luy. Le Saint  
*31.* Homme en parlant ainsi , entend il , que  
 le Seigneur ayt été maudit , ou ce qui  
 est encore pis , qu'il ayt été pecheur ? Ar-  
 riere de nos cœurs & de nos langues des  
 blasphemes si horribles. Qu'est-ce d'oc,  
 qu'entend l'Apôtre par ces paroles si  
 rudes en apparence ? Il est clair , & nos  
 adversaires en sont eux-mêmes d'ac-  
 cord , qu'en disant que *Christ a été fait*  
*malediction pour nous* , il signifie , non qu'il  
 ayt été maudit ( comment cela se pour-  
 roit il dire de luy , qui est la source & la  
 plénitude de toute benediction ? ) mais  
 bien qu'il a été traité , comme il falloit  
 que fust traité celuy , qui étant tres-in-  
 nocent & tres-benit , s'estoit mis en la  
 place des pecheurs tres-coupables &  
 tres-maudits , c'est a dire que pour eux il  
 a souffert le supplice maudit & infame ,  
 qu'ils avoyent meritè afin de les rache-  
 ter. Car la *malediction* signifie en ce lieu ,  
 non la haine de Dieu , comme s'il avoit  
 alors

alors hay son Fils, mais le supplice de la croix, qu'il a subi pour nous; ainsi que S. Paul s'en explique clairement dans les paroles suivantes, où pour establir ce qu'il a dit il allegue de l'ancienne Ecriture, que *maudit est quiconque pend au bois*, ce qui se rapporte comme vous voyez, au supplice de la croix. La peine que nous meritions étoit sans doute accompagnée de la malediction de Dieu, mais de la malediction contre nous & contre nos pechez, & non contre la personne de nôtre Sauveur, qui est le benit du Pere. Au contraire, si l'amour & la complaisance souveraine, que le Pere a pour ce Fils de sa dilection, étoit capable de croistre, il luy auroit été plus agréable & plus cher durant ces heures, qu'il souffrit pour nous, qu'il n'avoit jamais été auparavant; comme luy offrant alors le plus admirable sacrifice, qui se soit jamais veu, & la plus sainte & la plus ravissante obeissance, qui se puisse imaginer. l'en dis autant de l'autre passage, où S. Paul écrit, que *Dieu a fait son Fils estre peché*. Car il prend le mot de *peché*, selon le stile des Hebreux, pour dire la peine, ou la victime immolée pour le peché;

pochés; Si bien qu'il n'entend autre chose  
 par ces mots, sinon que Iesus a été trait-  
 té tout de mesme, que s'il eust été pe-  
 cheur, ayant été livré par le conseil du  
 Pere a la mort de la croix, le legitime  
 supplice des pecheurs afin de nous justi-  
 fier en expiant nos crimes par la souf-  
 france des peines, qu'ils meritoient. Et  
 c'est precisément ce que Saint Pierre  
 entend, quand il dit parlant de ce grand  
 Redempteur, qu'il a porté nos pechez en  
 son corps sur le bois; & Esaïe long-temps  
 avant luy, qu'il a porté nos languens & nos  
 pechez, & qu'il a chargé nos douleurs; qu'il a  
 été meurè pour nos forfaits, & froissé pour  
 nos iniquitez; & que son amende est nôtre  
 pain, & sa meurtrisseure nôtre guerison.  
 Mais qu'en toute cette salutaire, bien  
 que cruelle & épouvantable souffrance.  
 Iesus soit toujours demeurè tres-Saint  
 & tres-pur sans recevoir en son ame la  
 moindre défiance, ou doute de sa vi-  
 ctoire, & de l'amour de son Pere, bien  
 loin d'en avoir perdu toute l'esperance,  
 & S. Paul nous l'enseigne là mesme, y  
 disant expressement, qu'il n'a point peché  
 & nous le croyons fermement avecque  
 luy, & anathematisons volontiers tous  
 ceux,

1. Pierr.  
2. 24.

Esaïe 53.  
4. 12.

2. Cor. 5.  
21.

ceux, qui tiendroyent le contraire, ou qui s'imagineroient ce que la calomnie nous impute effrontément, que Iesus ait rien en de commun avec l'Enfer, ou avecque la rage, ou avecque les desespoirs & les fureurs des damnés; blasphemes si extravagans, qu'il n'y a point d'apparence, qu'aucun des adorateurs du Seigneur Iesus les puisse souffrir; combien moins nous, qui faisant dépendre le prix de la souffrance de cette divine victime de sa pureté & sainteté très-parfaite, ruinerions évidemment notre propre doctrine, & renverserions notre Salut & nos esperances si nous admettions qu'au moment même qu'elle s'offroit a Dieu pour nous, elle se soit faite de la tache d'aucun peché, quelque petit qu'on se le puisse figurer? Mais laissant les calomniateurs au jugement de Dieu, pensons plutôt a faire notre profit de cette grande & divine verité que l'Apôtre nous a représentée d'une si excellente maniere. Adorons premièrement la bonté de Dieu & de son Fils Iesus, qui nous voyant pour jamais assujettis par nos pechez a la malediction de la Loy; C'est a dire plongez dans le  
dernier

dernier malheur, où puissent tomber  
 des créatures raisonnables, nous en a  
 rachetez. Vne partie des Anges est dé-  
 cheuë de son origine pour une rebellion  
 semblable a la nôtre. Mais Dieu les a  
 laissez dans la perdition, accablez d'une  
 malediction eternelle, sans leur donner  
 un Redempteur pour les relever de leur  
 cheute. Il pouvoit sans nous faire tort  
 nous traiter en la mesme sorte. Car qui  
 estions nous, & qu'avions nous fait, qui  
 l'obligeast a avoir plutôt pitié de nous  
 que des Anges? C'est donc de sa pure  
 grace que vient toute cette difference,  
 & de cette amour qu'il a eue pour nous  
 quelque indignes que nous en fussions  
 de nous mesmes. Mais outre la gran-  
 deur de ce salut, que le Seigneur nous a  
 acquis en nous delivrant du souverain  
 malheur, la maniere dont il nous l'a pro-  
 cure relevé encore infiniment le témoi-  
 gnage, qu'il nous y a donné de son amour.  
*Car il nous a rachetez de la malediction  
 ayant été fait malediction pour nous.* C'est  
 beaucoup de nous delivrer de la mort,  
 nous que sa propre Loy avoit condam-  
 nez. Mais c'est infiniment plus de nous  
 en avoir rachetez par la mort de son  
 Fils

**F**ils-tannique ; d'avoir donné sa vie pour la  
 nôtre ; d'avoir épandu son sang pour la  
 conservation du nôtre, & d'avoir enfin  
 fait peché & malediction le Juste & le  
 bien-aymé, afin que de miserables re-  
 belles fussent justifiez & benitz eternel-  
 lement. Ce mystere de la croix de Iesus  
 est si grand, si divin, si elevé au dessus de  
 toute la bonté & de toute la sagesse des  
 Anges & des hommes, que nous le de-  
 vrions avoir incessamment dans l'E-  
 sprit, & nous en souvenir fidelement &  
 religieusement dans toutes les parties  
 de nôtre vie. Outre la merveille de la  
 chose mesme nôtre interest nous y obli-  
 ge aussi tres-étroitement. Car quel autre  
 sujet y a-t-il au monde plus puissant &  
 plus efficace pour nous consoler, & san-  
 ctifier, que la croix de Iesus Christ? Mais  
 pour en tirer ces fruiçts salutaires, il faut  
 contempler & avoir sans cesse devant  
 les yeux, non la figure du bois de la  
 croix, (spectacle inutile & dont on se re-  
 paist en vain) mais la vraie forme du  
 Crucifié, l'amour qu'il a euë pour nous,  
 la mort & l'ignominie qu'il a soufferte  
 sur ce bois maudit, l'expiation de nos  
 pechez, qu'il y a faite, la paix de nos  
 conscien-

consciénces, la lumière & la joye de l'esprit, la vie & la félicité éternelle, qu'il nous y a acquises; la victoire, qu'il y a remportée de tous nos ennemis, son obéissance a la volonté du Père, son humilité, sa patience, sa foy, son esperance, ses prières & toute sa sainteté. Ces choses divines ne se peuvent représenter ni sur la toile, ni sur le marbre, ni sur l'ivoire, ni sur l'argent ou sur l'or, ni sur aucune de ces autres matières, ou les peintres, & les sculpteurs exercez leurs pinceaux, ou leurs ciseaux. Il n'y a que le cœur, & l'esprit & la mémoire de l'ame raisonnable & immortelle où elles puissent estre représentées. C'est là Chrétien, qu'il en faut peindre & graver les images, avec une foy sincère, & une pensée pure, des images spirituelles, non mortes & immobiles, comme celles de l'erreur, mais vives & animées, dignes de ces nobles & celestes sujets, actives & efficaces pour toucher vôtre cœur pour l'enflammer d'un ardent desir du salut, pour contenter ce desir, pour y allumer en suite l'amour de Dieu, & la charité du prochain. Que si vôtre infirmité desire l'ayde de quelque signe

sensu-

sensible dans ces exercices spirituels, la sagesse du Seigneur Iesus y a pourveu, vous ayant donné un excellent memorial de sa mort; ce Saint Sacrement auquel nous avons été conviez pour dimanche prochain. Là il nous met devant les yeux non la figure de sa croix (dequoy cela pourroit-il servir?) mais bien la vertu vivifiante de sa mort, de son corps rompu, de son sang répandu pour nous, le pain & le vin celeste de nôtre nourriture en vie eternelle. Pecheurs, venez hardiment a ce divin Crucifié. C'est vous qu'il appelle; C'est pour vous qu'il est mort; Sans vous il n'eust pas été fait malediction. Que la grandeur, que le nombre de vos crimes ne vous face point perdre courage. Il n'y a point de pechez, que cette croix du Fils de Dieu ne puisse parfaitement expier. Car la victime, qu'elle vous presente, n'est pas un de ces pauvres animaux, que l'on egorgoit autre fois dans les parvis du tabernacle Mosaique, ni une de ces petites hosties, insensibles & immobiles, que l'on immole sur les autels de Rome, sujets evidemment incapables de sanctifier des ames. C'est le

Christ

Christ de Dieu ( dit l'Apôtre ) *fait ma-  
lediction pour nous* ; C'est le Sacrificateur,  
le Prophete & le Roy du monde, le Fils  
unique du Pere Eternel, Dieu Eternel,  
& benit a jamais avec son Pere, C'est ce  
grand Dieu ; mais humiliè & anéanti  
jusques-là pour vous, qu'il souffre la  
mort de la croix avec sa malediction  
pour vous en racheter. Il n'y a point de  
peine, qu'un si horrible supplice souffert  
par une personne si sainte & si divine,  
n'egale & ne surpasse mesme infini-  
ment. Approchez donc pecheurs, &  
recevez la grace, que Dieu vous pre-  
sente en la croix de son Fils. Ne crai-  
gnez point la malediction de la Loy,  
Christ l'a abolie par celle, qu'il a subie  
en vôtre place: Croyez seulement en  
luy ; Reconnoissez le de cœur pour ce  
qu'il est en effet, vôtre Sauveur & vô-  
tre Redempteur. C'est tout ce qu'il vous  
demande pour vous communiquer l'im-  
punitè, la vie & l'immortalitè, qu'il vous  
a acquises. Mais après avoir receu ce  
divin benefice de sa croix, soyez luy de-  
ormais fidelles. Allez & ne pechez plus  
servez religieusement celuy qui vous a  
rachetez par une rançon si precieuse.

ingrat,

Ingrat, auriez vous bien le cœur d'outrager celui, qui vous a donné la vie au prix de son propre sang? Ne vous flatez point, je vous prie. Il est vray que vos pechez ne l'ont pas empesché de vous aymer & de vous appeller a la vie. Mais si apres avoir été sauvéz & sanctifiez, vous vous remettez encore une fois dans la servitude du vice, il n'y a plus de pardon; ni de croix, ni de sacrifice, ni d'expiation pour vous. Dieu nous garde d'un si grand mal-heur, & veuille tellement reformer nos cœurs par la vertu de son Esprit tout-puissant, qu'ayant été rachetez de la malediction de la Loy par la croix de son Fils, nous demeurions fermes dans la liberté, où il nous a mis, le servant tous les jours de nôtre vie en toute pureté & honnesteté, a sa gloire & a l'edification de nos prochains, pour vivre en suite eternellement dans ce Royaume celeste, qu'il nous a preparé devant la fondation du monde. AMEN.

R r      SERMON